

Partage d'infrastructure

Le partage des infrastructures

- **action opérée par des opérateurs consistant à accorder une sous partie de leurs infrastructures à d'autres opérateurs, dans le cadre d'un contrat.**
- **a commencé réellement au cours des années 90, dès le début de la libéralisation des télécoms, dans le cadre de l'interconnexion des réseaux et du dégroupage.**

Le partage des infrastructures

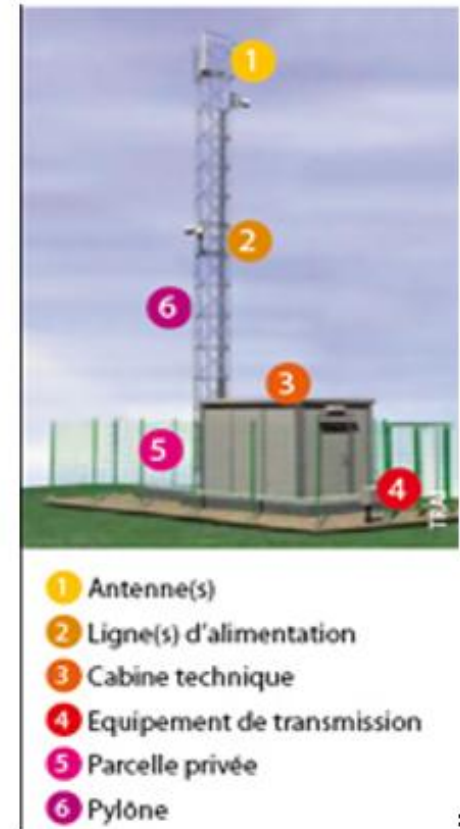
- **il fait partie du travail quotidien des opérateurs et des régulateurs avec le développement des réseaux haut et très haut débit et mobiles.**
- **est encouragée afin de réduire les coûts, de viser un meilleur paysage visuel en ce qui concerne les sites radios, et aussi, afin d'encourager les nouveaux opérateurs dans le déploiement de leurs réseaux.**

Le partage de sites radio présente plusieurs avantages:

- - promouvoir l'accès général de la population aux réseaux télécoms.
- - contribuer à l'esthétique de nos villes et de nos villages.
- - mettre rapidement en service des nouveaux sites.
- - d'économiser des devises aux pays, dont le tissu industriel télécom est faible et dont la plupart des équipements, objet de partage, sont importés de l'étranger.
- - de réduire le coût de construction des réseaux. Selon les équipementiers de télécommunication *«le partage peut réduire les coûts d'infrastructure pour les opérateurs de près de 40 % et favorise une large et rapide couverture des zones de gestion»*.
- -de réduire les frais d'exploitation comme ceux de la location des sites, de maintenance ou de consommation d'énergie.

Le partage de sites radios

Utilisation commune par plusieurs opérateurs de tout ou partie des éléments passifs d'infrastructures: sites, génie civil, locaux techniques, pylônes, alimentation électrique, climatisation ...



Le partage de sites radios



Le partage de sites radios

- **Il existe plusieurs types de partage des sites radios:**
- **-Echanges de sites**
- **-Payement d'un loyer mensuel ou annuel en contrepartie de l'utilisation du site de l'autre opérateur.**
- **-Sa solution de l'externalisation des actifs partageable à des sociétés tiers spécialisées dans la gestion d'équipements réseau dite Towerco.**

Le partage de sites radios



Le partage de sites radios

Le partage de station de base doit se réaliser à condition que chaque opérateur :

- puisse exploiter indépendamment de l'opérateur partenaire les équipements et les fréquences qui lui ont été attribuées ;
- Puisse rester responsable de ses équipements actifs de la station de base qui sont les dispositifs en charge de l'émission/réception sur la voie radio.

Merci pour votre
attention

